



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Bourgogne Franche-Comté**

DECISION

portant enregistrement en tant qu'intervenant(e) en prévention des risques professionnels

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

VU le code du travail, notamment l'article L. 4644-1 du code du travail,

VU les articles R 4644-1 à R 4644-5 du même code,

VU les articles D 4644-6 à D 4644-11 du même code,

Considérant la demande d'enregistrement présentée par ECOBA Conseils et Formation reçue le 08 Décembre 2021,

Considérant que les pièces présentées à l'appui de celle ci répondent aux exigences de l'article D 4644-6 du code du travail,

DECIDE

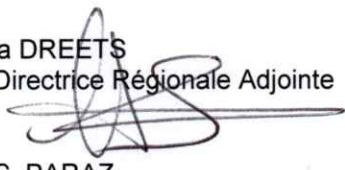
Article 1 : ECOBA Conseils et Formation est enregistré(e) en tant qu'intervenant(e) en prévention des risques professionnels à compter du 22 Mars 2022 sous le N° 2022-294.

Article 2 : L'intervenant(e) en prévention des risques professionnels tient en permanence à disposition de la DREETS les éléments permettant de justifier son activité.

Article 3 : Cet enregistrement est valable pour l'ensemble du territoire national et pour un délai de cinq années.

Fait à Besançon le 22 Mars 2022

P/La DREETS
La Directrice Régionale Adjointe


S. PARAZ

VOIES DE RECOURS :

Cette décision peut faire l'objet, par toute partie intéressée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a prise,

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

Direction Générale du Travail, 39-43 quai André Citroën - 75902 PARIS CEDEX

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif - 22, rue d'Assas - 21000 DIJON

Une copie de cette décision devra être jointe à tout recours formulé à l'encontre de celle-ci.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Bourgogne Franche-Comté**

Besançon, le 22 Mars 2022

Pôle politique du travail

Affaire suivie par : M. QUESSADA

☎ 03 80 76 99 13

Mél. : martine.quessada@dreets.gouv.fr

ECOPA

**17, rue des Champs Moreaux
21121 DAIX**

Réf. : MQ – n°60

Objet : Votre demande d'enregistrement IPRP

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, ma décision d'enregistrement en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

P/La DREETS
La Directrice Régionale Adjointe



S. PARAZ

DREETS Bourgogne- Franche-Comté

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
5 Place Jean Cornet – 25041 BESANCON Cedex - Standard : 03 63 01 70 00